

**FÉDÉRATION NATIONALE
DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC (FNEEQ – CSN)**

MOT DU COMITÉ EXÉCUTIF

**CONSEIL FÉDÉRAL
6, 7 ET 8 DÉCEMBRE 2000**

MONTRÉAL

Délégué-es,

Je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue à cette réunion du conseil fédéral. Je salue plus particulièrement les nouvelles et les nouveaux délégué-es, lesquels j'invite d'ailleurs à être actifs dans les débats, ce conseil fédéral vous appartient autant qu'aux autres délégué-es.

Ce conseil fédéral est le premier du mandat 2000 – 2003. Il y a six mois à peine, nous étions en congrès de la fédération afin de déterminer nos orientations pour les trois prochaines années. Force est d'admettre que nous avons vu juste quant aux enjeux prioritaires pour l'actuelle période. Nous sommes déjà à pied d'œuvre sur d'importantes questions et pour quelques unes de celles-ci, nous consacrerons une bonne part de la présente réunion.

D'abord, au congrès, nous nous donnions comme mission de mobiliser nos membres en marge du Sommet des Chefs d'État des Amériques qui se tiendra à Québec, en avril 2001. Demandons-nous d'abord pourquoi une fédération syndicale d'enseignantes et d'enseignants devrait se préoccuper de mondialisation et de libéralisation des marchés ou encore, pourquoi les tenants du néolibéralisme sont-ils si intéressés à libéraliser le marché de l'éducation ?

Selon l'Internationale de l'éducation, les dépenses publiques mondiales dans le secteur de l'éducation dépassent largement mille milliards de dollars. Cela concerne plus de cinquante millions d'enseignantes et d'enseignants et un milliard d'élèves. Certains voient dans cet immense bloc un « marché » rêvé pour leurs futurs investissements.

L'enseignement supérieur constitue un commerce en pleine effervescence. En 1995, le volume du commerce international de l'enseignement supérieur était estimé à vingt-sept milliards de dollars. En 1996, aux États-Unis, l'exportation des services d'éducation se chiffrait à sept milliards de dollars, ce qui était suffisamment important pour que l'enseignement supérieur occupe le cinquième rang parmi l'ensemble des services exportés par ce pays. Signalons de plus que cinquante-huit pour cent de ces exportations se dirigeaient vers l'Asie ; ce qui démontre le caractère stratégique de ces exportations pour le gouvernement américain.

Dans un tel contexte, la question du financement devient un élément central, l'ouverture des marchés se voyant faciliter par une présence plus significative des agents privés dans cette sphère d'activités. En effet, les réglementations nationales constituent des obstacles à la libéralisation du commerce de l'éducation.

Ainsi, la question du partage des coûts de l'éducation, entre l'individu et la société, est vivement débattue dans plusieurs pays. Des données de l'OCDE indiquent que la part du financement des établissements en provenance du secteur privé est en hausse. Conséquemment, dans de nombreux pays, la structure de financement de l'enseignement supérieur s'est considérablement diversifiée, de nouvelles formules sont apparues.

En Nouvelle-Zélande, les droits de scolarité sont maintenant fixés par les institutions ; en Australie, la contribution des étudiantes et des étudiants est modulée selon la discipline étudiée ; aux Pays-Bas, l'aide financière est limitée dans le temps ; aux États-Unis, des allègements fiscaux sont accordés au titre de l'enseignement supérieur. Au Québec, même si ces mesures n'ont pas vu le jour, il n'en reste pas moins que certaines ont été discutées et que seule notre mobilisation, et celle de nos alliés, ont permis d'éviter la mise en place de telles formules.

Les enjeux pour l'éducation publique sont immenses, les impacts de cette mondialisation de l'éducation commencent déjà à se faire sentir. En octobre 1999, le politologue et économiste, Ricardo Petrella, lors d'une conférence dans le cadre d'un colloque organisé par l'Internationale de l'éducation et consacré aux « systèmes d'éducation dans le contexte de la mondialisation », a identifié cinq pièges tendus à l'éducation. Le premier de ceux-ci étant l'instrumentation croissante de l'éducation au service de la « ressource humaine », cette fonction prenant le pas sur l'éducation pour et par la personne. Le second est le passage de l'éducation du champ du non marchand à celui du marchand. Le troisième est que l'éducation est présentée comme un instrument de survie à l'ère de la compétitivité mondiale, installant ainsi une culture du chacun pour soi. Le quatrième constitue la subordination de l'éducation à la technologie. Le cinquième piège est l'utilisation du système éducatif comme moyen de légitimation de nouvelles formes de division sociale.

Là non plus le Québec n'échappe à ces tendances ; d'ailleurs, on peut voir dans les réformes qui prévalent présentement en éducation, tout comme dans le projet de politique scientifique du ministre Rochon, des éléments de pièges décrits par Petrella.

Tout cela vient confirmer la nécessité de se mobiliser en vue du Sommet de Québec 2001. Mais pour se faire, nous devons mieux comprendre les effets de la mondialisation sauvage prônée par les néolibéraux. Voilà pourquoi nous avons décidé de consacrer une partie de ce conseil à la compréhension des enjeux de la Zone de libre-échange des Amériques et décidé de tenir un colloque FNEEQ au début du printemps sur les effets de la mondialisation en éducation.

Par ailleurs, la FNEEQ est active dans l'organisation d'un forum sur l'éducation qui se tiendra dans le cadre du sommet parallèle, le

Deuxième Sommet des peuples des Amériques. La vice-présidente, Denise Trudeau, a participé ces jours-ci à deux rencontres au Chili et au Costa Rica pour préparer ce forum. Elle se joindra au conseil à compter de demain.

Mais au-delà d'avril 2001 et de cette nécessaire mobilisation, il nous faut aussi, comme fédération d'enseignantes et d'enseignants, développer notre expertise en ce domaine, de sorte à mieux analyser les impacts de cette mondialisation sur nos propres politiques nationales d'éducation. Nous pourrions ainsi contribuer à développer de véritables alternatives syndicales et populaires à ces projets de libéralisation économique qui compromettent nos choix sociaux et constituent des attaques à la souveraineté réelle des États, aux droits économiques et sociaux des populations. L'éducation est essentielle au développement de la démocratie, il nous faut donc contrer le principal danger qui la guette, soit l'utilitarisme qui compromet l'objectif de formation de citoyennes et de citoyens actifs.

D'autre part, nous nous pencherons sur les impacts des réformes en cours en éducation. À l'heure actuelle, tous les syndicats de la fédération sont aux prises avec cette réforme. Au primaire et au secondaire, on en est présentement à mettre en place les nouveaux curriculums d'études. Le débat public qui a cours au sujet de ce que devraient être les bulletins peut sembler anodin, mais à certains égards, il est révélateur de l'inquiétude des parents et de la population face à la réforme au primaire et au secondaire. Toutefois, une question grandement préoccupante pour nos membres, soit les effets sur l'emploi enseignant de cette réforme, est actuellement peu débattue ; le regroupement privé a formé un comité pour étudier ce dossier.

Au collégial, nous sommes à la fin de la mise en œuvre de la réforme de 1993. Le mouvement de décentralisation, engagé depuis l'entrée en vigueur de cette réforme, se poursuit ; le regroupement

cégep mène présentement une importante bataille pour éviter que les collèges soient, à compter de 2003, habilités à émettre leurs propres diplômes. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, dans son guide de juin 2000 sur l'évaluation institutionnelle, dit poursuivre, par cette dernière opération, trois objectifs dont celui d'utiliser l'évaluation institutionnelle pour justifier sa décision de recommander qu'un collège soit autorisé à décerner le diplôme d'études collégiales. Ceci inquiète fortement les syndicats de cégep, compte tenu du lien qui est fait entre l'évaluation institutionnelle et l'habilitation. À cet effet, une session d'étude sur ces questions se tiendra au début de la prochaine session afin de peaufiner notre plan d'action à cet égard. Entre temps, la consultation des assemblées générales sur le rejet de l'habilitation se poursuit et la FNEEQ continue ses démarches pour recruter des alliés pour mener cette importante bataille contre le démantèlement du réseau collégial.

Quant aux universités, après l'adoption de la Politique des universités en février 2000, l'automne a porté sur la consultation du projet de Politique de financement des universités. Le ministre Legault a finalement rendu publique, vendredi dernier, la Politique de financement des universités. La FNEEQ a alors indiqué que des éléments positifs s'y retrouvaient, comme l'intention de favoriser un meilleur encadrement des étudiantes et des étudiants, quoique la politique ne précise l'ampleur des sommes dévolues à cette fin pour le premier cycle universitaire, et l'introduction d'un moratoire de deux ans quant au financement de la formation courte, moratoire qui était initialement prévu pour un an seulement. Rappelons, à cet effet, que ce sont les chargés-es de cours qui enseignent massivement les cours dispensés dans ces formations, lesquels sont souvent la porte d'entrée aux études universitaires pour les travailleuses et les travailleurs. La FNEEQ exige d'être consultée sur cette question. Toutefois, nous avons dénoncé que le financement soit lié à des obligations de résultats et à des objectifs quantifiables.

Au-delà de la mise en œuvre des réformes, ce qui est commun aux trois regroupements de la fédération, c'est l'obligation qui est faite aux établissements d'enseignement de se doter de plans de réussite. Là-dessus, le dernier congrès de la FNEEQ a été très clair en réaffirmant qu'il souscrivait à ce qu'on se fixe, comme société, d'ambitieux objectifs de diplomation. Cet objectif s'inscrit d'ailleurs en droite ligne avec la plate-forme CSN en éducation, laquelle fut avalisée par nos instances en 1991, et qui proposait l'atteinte du diplôme d'études secondaires pour tous les élèves québécois d'ici 2000 et l'obtention du DEC pour les deux tiers des étudiantes et des étudiants d'ici l'an 2010. Nous sommes encore très loin de ces objectifs.

Le congrès a aussi rappelé que la réussite étudiante était influencée par différents facteurs socio-économiques et éducatifs, dont l'engagement personnel dans les études, et conséquemment, nous dénonçons l'exigence d'objectifs mesurables dans les plans de réussite et exigeons que le financement des établissements ne soit d'aucune façon lié à des résultats d'évaluations.

C'est là que le bât blesse : le plan stratégique 2000 – 2003 du ministère de l'Éducation s'inscrit dans un cadre gouvernemental axé sur les résultats. Il regroupe l'ensemble des actions du MEQ autour d'objectifs formulés sous forme de résultats mesurables concrètement visés. Nous serions ainsi passé en éducation d'une obligation de moyens à une obligation de résultats ; ce que nous rejetons catégoriquement.

Nous souhaitons donc poursuivre le débat entrepris au congrès sur la réussite étudiante, sur la nécessité pour les institutions de rendre compte de l'utilisation des deniers publics et sur notre rejet du financement conditionnel associé aux plans de réussite. Mais nous voulons surtout rappeler au gouvernement québécois que les compressions de près de deux milliards de dollars en éducation, depuis

1994, sont incompatibles avec des objectifs de hausse de la réussite et qu'en conséquence, un réinvestissement massif et sans condition est exigé de notre part.

Aussi, à cette réunion du conseil, nous amorcerons le débat de l'action politique à la CSN. Rappelons que le dernier congrès de la CSN, en mai 1999, avait mandaté le comité d'orientation pour mener à bien le bilan et la réflexion sur ce sujet. Le congrès avait aussi souhaité que ce bilan soit fait par la CSN et ses syndicats et qu'un rapport des travaux et réflexions soit présenté au prochain congrès confédéral en 2002.

Le comité d'orientation a donc produit un premier document de réflexion, lequel vous sera présenté à la présente réunion. Pour le comité exécutif de la fédération, tout comme pour celui de la CSN, nous voulons que cet exercice de réflexion et de débat se fasse jusque dans les syndicats, et ce, conformément à la décision du dernier congrès confédéral.

À l'heure actuelle, cynisme et désabusement sont présents dans la population face à la politique, aux institutions et à la classe politique. Le faible taux de participation aux dernières élections fédérales, autant au Québec qu'au Canada, trouve probablement une partie de son explication dans ce phénomène. Le désabusement présent au sein de la population, l'est certainement aussi parmi notre membership.

Si l'on peut certes comprendre cette attitude de la part nos membres, il nous faut aussi la combattre, car ceci compromet la qualité de la vie démocratique. C'est pourquoi nous comptons mener ce débat en même temps que la réflexion plus vaste qui s'amorce à la CSN sur la démocratie et l'État. La CSN veut ainsi contribuer à la revalorisation et à la démocratisation de la vie politique, de ses institutions et de ses organisations. Une action de portée politique est nécessaire si l'on veut combattre les effets de la mondialisation

sauvage, ou forcer les gouvernements à réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux.

Au cours de ce présent conseil, nous débattons également de la campagne que mène la CSN actuellement pour l'instauration d'un régime universel et public d'assurance médicaments, de l'état d'avancement ou de piétinement pour que le Québec se dote d'une politique de formation continue. Nous vous transmettons également de l'information sur des suivis de la Marche mondiale des femmes, laquelle fut une véritable réussite au Québec en terme de mobilisation bien sûr, mais aussi en ce qui a trait à la sensibilisation de la population concernant les principales revendications, pensons plus particulièrement à la pauvreté et à la violence faite aux femmes. Les gouvernements sont peut-être lents à comprendre, mais l'effervescence populaire créée par cet événement est quand même loin d'avoir été vaine ; la lutte est tout simplement à poursuivre.

Ces derniers sujets sont éminemment politiques et nous indiquent l'importance de mener aussi une action de portée politique et de continuer à occuper ce que l'ancien président de la CSN, monsieur Marcel Pepin, avait appelé le deuxième front.

Dans le champ des relations du travail à proprement parler, le travail ne manque pas non plus. Des syndicats de cégep sont encore à réclamer que leurs employeurs signent les dispositions dites locales, convenues entre la FNEEQ et la Fédération des cégeps, plus de six mois après la signature nationale de la convention collective. D'autre part, les travaux des comités de la convention collective démarrent, pour la plupart, beaucoup trop lentement à notre goût.

Pour ce qui est du regroupement des établissements d'enseignement privé, certains sont en négociations, tandis que d'autres éprouvent de graves difficultés financières. La très grande majorité des syndicats ont pris les devants et forcé la main de leurs em-

ployeurs pour que ceux-ci entreprennent des travaux sur l'équité salariale, conformément à la loi.

Quant aux chargés-es de cours d'université, ils mènent actuellement une lutte acharnée pour que soit reconnue la véritable valeur de leur travail. Ceci nécessite d'une part, un rattrapage salarial et d'autre part, une meilleure intégration à la vie des institutions, de sorte à améliorer l'encadrement étudiant et hausser la réussite, comme semble tant le souhaiter le ministre Legault.

Deux syndicats de la FNEEQ ont présentement en poche des mandats de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève illimitée. Au Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski, le vote secret a donné un résultat unanime ; c'est aussi par une très forte majorité que le mandat fut donné à l'UQAM. Il n'est par ailleurs pas exclu que d'autres syndicats se joignent au mouvement, si nécessaire. La journée nationale de reconnaissance des chargés-es de cours universitaires, tenue le 22 novembre dernier, s'est avérée un franc succès.

La détermination des syndicats commence à produire des effets à certaines tables de négociations ; des mouvements sont perceptibles mais cela demeure encore insuffisant pour permettre un règlement. Je tiens à assurer les syndicats de l'entier appui de la fédération dans la lutte qu'ils mènent pour l'obtention de leurs objectifs. Nous aurons l'occasion de faire le point sur cette lutte au cours des présentes assises.

D'autre part, d'autres luttes d'importance sont menées à la CSN ; je pense à celles dans l'alimentation à Mont-Joli et au Saguenay – Lac Saint-Jean. Dans le cas de Mont-Joli, un règlement est enfin intervenu après dix-sept mois de grève. La bataille, qui a toutefois retenu le plus d'attention, est celle du Syndicat national du transport routier dans l'Intermodal. Après deux semaines de grève, ce syndicat a eu droit à l'arsenal de répression auquel nous a habitués le

gouvernement Bouchard. Une loi spéciale du gouvernement du Québec dans un conflit de juridiction fédérale, c'est à n'y rien comprendre !

Toutes les lois spéciales sont odieuses, mais la Loi 157 a dépassé tout ce qu'on avait pu voir au Québec en cette matière depuis de nombreuses années. Cette loi réprime aussi la liberté d'expression, en rendant illégal quiconque appuyait la lutte du SNTR, ce que le bureau fédéral de la FNEEQ a fait en toute connaissance de cause. On a eu droit à un important travail de désinformation dans ce conflit. Nous profiterons de la présence du président de la CSN pour vous donner l'heure juste et vous transmettre l'information exacte.

On a cherché à déstabiliser la CSN, mais jamais la solidarité envers ces travailleuses et ces travailleurs ne s'est démentie de la part de la direction de la CSN et de ses organisations affiliées, ce qui est tout à notre honneur !

Délégué-es, bonnes délibérations !